



Renseignement de l'employeur

Par **Lea_prln**, le **26/12/2023 à 22:47**

Bonjour,

Ayant 2 emplois en CDI depuis 6 mois, mon 2eme employeur a t'il le droit d'entrer en contact régulièrement avec mon 1er employeur (d'appeler/envoyer des SMS) pour se renseigner sur moi ?

Sans mon accord et de plus en lui ayant dis de ne plus continuer ?

Les questions posées à mon 1er employeur n'ont rien à voir avec l'organisation/capacité de travail ou quoi que ce soit ce sont des questions personnels.

Merci de vos réponses

Par **yapasdequoi**, le **27/12/2023 à 09:52**

Bonjour,

Il a le droit de poser des questions... Mais l'autre employeur ne doit pas transmettre des informations personnelles sur vous.

Par **Cousinnestor**, le **27/12/2023 à 09:56**

Hello !

Je déduis de votre message que vos deux employeurs (temps partiels) connaissent la situation. Vous n'avez guère les moyens d'interdire à l'un de contacter l'autre à votre sujet. Mais en tout cas cet autre employeur est assez grand pour couper court à ces appels téléphoniques ou ne pas répondre à ces SMS.

A+